

Déclaration  
au titre de l'article L125-38 du code  
de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article L125-38  
du code de l'environnement, je soussigné

BIRRAUX

Claude

Déclare:

N'avoir pas de lien direct ou indirect, avec  
les entreprises ou organismes dont l'activité entre  
dans les compétences du Haut Comité pour la  
Transparence et l'Information sur la Sécurité  
nucléaire.

Fait à Reigner Esey  
le 14 mars 2015

